

Bientôt les congés, amplement mérités !

Notre temps libre nous appartient !

Jeudi 19 juillet, la direction a annoncé au dernier moment que la récupération du départ anticipé aux congés de l'équipe de nuit se ferait la nuit du dimanche 22 juillet et que ceux du VSD seraient en H-. Cette possibilité est issue d'un accord que la CGT a refusé de signer !

La direction a entretenu le flou jusqu'à la dernière minute pour mettre les salariés devant le fait accompli.

Cette décision pose de nombreux problèmes et pas des moindres. Il a fallu trouver des solutions de garde pendant les vacances pour leurs enfants et parfois c'était impossible.



Les intérimaires du VSD perdront encore sur la paie avec un H- de plus et les salariés qui ont déjà des compteurs négatifs y perdront aussi !

Et puis il faudra vérifier que la récupération légale des heures du dimanche soient majorées.

Enlever le pain de la bouche à ceux du VSD et chantage au retour en doublage à ceux de nuit, deux raisons de refuser collectivement que la direction nous vole notre temps libre et notre argent avec !

Quel bon vent vous amène ?

L'usine du futur serait un modèle de technologie dont la direction se vante en long, en large et en travers.

Mais l'autosatisfaction c'est une chose, la réalité une autre !

La semaine dernière, des salariés sont venus à l'usine et à la ZIF avec leur propre ventilateur parce que la direction refuse de mettre la main à la poche pour faire installer cette technologie bon marché partout dans l'usine.

Avec pas du tout ou peu d'arrêts chaleur, de l'eau distribuée au compte-goutte ou pas du tout pendant plusieurs jours, on est dans l'usine de la honte !

Face à ces méthodes, l'espoir ne viendra que de notre mobilisation !

Perdre moins, ce n'est pas gagner plus, mais c'est perdre quand même !

Tenter de minimiser que signer les accords de la direction sur la modulation H+/H- va faire perdre de l'argent aux salariés, c'est un peu comme « faire dans son froc et expliquer que serrer les fesses après serait utile ! ».



Ce tract a un mérite, celui de rappeler qu'il n'y a que la CGT pour refuser de faire perdre de l'argent aux salariés !

Ne pas tomber dans le piège du diviser pour mieux régner

C'est la semaine dernière, un peu comme à la loterie, que les 12 conducteurs d'installation, sur les 24 qui souhaitent y aller, ont été sélectionnés par la direction pour suivre les formations sur la future Presse pour rejoindre le nouvel atelier d'Emboutissage, le moment venu.

Et c'est avec de fausses justifications que les 12 qui n'ont pas été pris ont, en plus de la déception, ressenti une grosse amertume et parfois de la colère, notamment suite à des réflexions vexatoires.

Mais ne nous y trompons pas : retenus ou pas la direction ne fera de cadeau à personne.

Et n'oublions pas que si la direction tire les ficelles et tente de jouer la division entre nous, nous avons tous ensemble, si nous le décidons et sommes déterminés, la possibilité d'empoigner le problème collectivement concernant notre avenir.

Et vous pouvez compter sur les délégués CGT pour être toujours présents quand il faudra engager la lutte collectivement !

Une salariée conteste avec succès son licenciement pour inaptitude !

En juin 2016, Faurecia Siedoubs a licencié pour inaptitude une ouvrière, Solange, en prétextant l'impossibilité de lui trouver un poste adapté.

Pour Solange, c'est un coup très dur : vu son âge et ses restrictions médicales, elle a peu de chance de retrouver un emploi. Syndiquée à la CGT, elle a fait appel à notre syndicat et conteste son licenciement aux Prud'hommes.

Après 2 ans de procédure, le Conseil des Prud'hommes juge que le licenciement de Solange est « sans cause réelle et sérieuse » car Faurecia ne démontre pas l'absence de poste compatible avec son état de santé.

La direction de Faurecia est condamnée à payer 10 500€ de dommages et intérêts à Solange (12 mois de son salaire à temps partiel) et 500€ pour les frais de dossier du syndicat.

A Sochaux, les licenciements pour inaptitude actuels sont une politique de la direction qui n'adapte pas des postes à l'état de santé des salariés et n'en recherche pas sérieusement non plus. C'est pour cette même politique que Faurecia Siedoubs est condamnée !

Le droit de grève ne doit pas être sanctionné la justice le confirme !

A Sochaux, contre les sanctions dont celles de deux délégués de notre syndicat, 20 salariés ont débrayé. La direction les a sanctionnés d'avertissements en invoquant l'illégalité de leur « grève de soutien ».

Notre syndicat a contesté devant les Prud'hommes.

Fin juin 2018, les jugements confirment le droit de débrayer pour défendre le droit syndical et la liberté d'expression et l'illégalité des sanctions.

La direction est condamnée à payer 200 euros de dommages et intérêts aux 20 grévistes et leurs avertissements sont tous annulés.

C'est sur ces succès encourageants que la CGT vous donne rendez-vous à la rentrée pour les combats à mener, mais pour l'heure, vous souhaite à toutes et à tous de très bons congés payés !